

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01659 Numéro SIREN : 822 378 865 Nom ou dénomination : A.G.C

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2023 sous le numéro de dépôt 3577



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le

01/01/2022

et clos le

31/12/2022

Régime simplifié d'imposition



Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SASU A.G.C.

Adresse du siège social:

SIRET

8 2 2 3 7 8 8 6 5 0 0 0 1 5

Mél :

Adresse du principal établissement:

7 RUE DU CLOITRE
77720 CHAMPEAUX

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

CONSEIL POUR LES AFFAIRES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

789

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies☐

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

☐

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

☐

Autres dispositifs

☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

☐Société d'investissement immobilier
cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)☐Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse
N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse
N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date:

05/05/2022

N° de déclaration:

Qualité et nom du signataire:

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

PRESIDENTE

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

PRESIDENTE

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

PRESIDENTE

ADAMSKI RACHÉL

PRESIDENTE

Signature :

PRESIDENTE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.G.C		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		7 RUE DU CLOITRE		77720 CHAMPEAUX		
SIRET		8 2 2 3 7 8 8 6 5 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 2 5 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	300	070	300
		Autres * (3)	072	401	074	401
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	7 563	086	7 563
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II	096	8 264	098	8 264		
Total général (I + II)		110	8 264	112	8 264	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132			
	Report à nouveau		134		6 741	
	Résultat de l'exercice		136		671	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142		7 512		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	584	172	752	
Produits constatés d'avance			174			
		Total III	176		752	
Total général (I + II + III)		180		8 264		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A.G.C** Néant ☐ * Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 31 12 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } 215 214	217	218	
	Services *		10 930	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	10 930	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)	242	9 693	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	448) 244 448	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } 262	260		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	10 141	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	270	789	
	Produits financiers (III)	280		
	Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } 300	348		
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôt sur les bénéfices * (VII)		306 118	
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310	671	
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	671 314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	118	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies A) 987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44 sexies A) 989		
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quinquies) 138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements outre-mer 344		
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
BUD (44 sexdecies) 992				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit 346	350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	789 354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	789 372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A. G. C** Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406						
	Autres	410	412	414	416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426						
	Constructions	430	432	434	436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456						
	Matériel de transport	460	462	464	466						
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476						
Immobilisations financières		480	482	484	486						
TOTAL		490	492	494	496						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495	497	498	499						
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516						
	Constructions	520	522	524	526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546						
	Matériel de transport	550	552	554	556						
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566						
TOTAL		570	572	574	576						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.G.C		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325 381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326 380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374 2 636	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 1 637	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A. G. C**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2022**et clos le : **31/12/2022**

Données en nombre de mois

1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
---	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 2 2 3 7 8 8 6 5
Dénomination de l'entreprise	A.G.C		
Adresse (voie)	7 RUE DU CLOITRE		
Code postal	7 7 7 2 0	Ville	CHAMPEAUX
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	ADAMSKI	Prénom(s)	RACHEL			
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100			
Naissance :	Date	02/11/1968	N° Département	52100	Commune	ST DIZIER	Pays	FR
Adresse :	N°	7	Voie	RUE DU CLOITRE				
Code postal	77720	Commune	CHAMPEAUX	Pays	FR			
Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 2 3 7 8 8 6 5

Dénomination de l'entreprise A. G. C.

Adresse (voie) 7 RUE DU CLOITRE

Code postal 7 7 7 2 0

Ville CHAMPEAUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant **822378865**

A.G.C

7 RUE DU CLOITRE

Désignation du déclarant

77720 CHAMPEAUX

Code activité NAF **7022Z**

Référence d'Obligation Fiscale TDFC **IS1**

Référence d'Obligation Fiscale CVAE **CVAE1**

Désignation du conseil

☒ Pas de conseil

☐ Comptable

☐ Cabinet Conseil

☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale **BI**

Régime fiscal **RS**

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) **IS**

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N **01/01/2022**

Date de clôture de l'exercice ou période N **31/12/2022**

Durée de l'exercice ou période N **12**

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **31/12/2021**

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **12**

D. MONNAIE

Code monnaie **EUR**

" A.G.C "

SASU AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
RCS : MELUN 822 378 865

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
en date du 17 mai 2023

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois,

Le dix sept mai,

A neuf heures

Madame Rachel ADAMSKI, associé unique de la société par actions simplifiée
" A.G.C " et Présidente de la dite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de présidente, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur l'activité de la société au cours de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Affectation du résultat de l'exercice,

La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été établis et se soldant par un bénéfice net comptable de €. 789. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Ad

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice totalise €. 2 296. décide d'affecter le dit résultat comme suit:

Origines du résultat à affecter :

1) Autres réserves	€.	0
2) Résultat de l'exercice	€.	789
3) Report à nouveau	€.	6 741
Total	€.	7 530

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :		
. réserve légale	€.	0
. réserve spéciale des plus values à long terme	€.	0
. réserves statutaires	€.	0
5) Dividendes	€.	0
6) Report à nouveau	€.	7 530
7) Autres réserves	€.	0
Total	€.	7 530

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, l'associé unique relate les conventions conclues pendant l'exercice écoulé :

Rémunération brute globale du président pour une somme de €. 0.

Prise en charge par la société des charges sociales de l'exploitant pour un montant de €. 0.

AP

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été adressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Rachel ADAMSKI
Président et associé unique



A.G.C
7 Rue du Cloître
77720 CHAMPEAUX
☎ 06.22.43.22.88
Siret 822 378 865 RCS Melun